

Nous contacter :

BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY
05 49 04 91 45 - 06 14 12 56 26
secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr
<http://spelc-centre-poitou-charentes.fr>

Note d'information « prélèvement à la source »

La mise en place depuis le 1^{er} janvier 2019 du prélèvement à la source, pour les salariés et les retraités ne modifie :

- ni l'assiette de calcul de la cotisation au Spelc Poitou-Charentes
- ni le crédit d'impôt dont bénéficient les adhérents (imposables ou non sur le revenu).

Pour le calcul du montant de la cotisation :

Chaque adhérent détermine lui-même, en fonction de ses revenus mensuels moyens, le montant de sa cotisation à partir d'une grille qui lui est communiquée lors de la demande d'adhésion ou du renouvellement de celle-ci.

Nous tenons à conserver ce dispositif basé sur la confiance.

Nous vous demandons donc de déterminer votre cotisation en fonction de vos revenus AVANT prélèvement à la source. Ce montant est indiqué sur les bulletins de salaire et les notifications des caisses de retraite.

Pour le crédit d'impôt :

Vous continuez, lors de la déclaration annuelle de vos revenus, à déclarer le montant de la cotisation versée au Spelc, montant mentionné sur l'attestation envoyée par nos soins. Vous bénéficiez ainsi du crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation versée au Spelc) ou de la prise en compte de la totalité de la cotisation (frais réels).